

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 9 novembre 2020

Conseillers communautaires en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 38, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h45

Etaient présents à la CCI :

Audeux : Mme Françoise GALLIOU **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Claudine CAULET, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamel-Eddine LOUHKIAR, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF **Beure :** M. Philippe CHANEY **Bonnay :** M. Gilles ORY **Boussières :** Mme Hélène ASTRIC **ANSART Busy :** M. Philippe SIMONIN **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET **Chevroz :** M. Franck BERNARD **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON **Cussey-sur-l'ognon :** M. Jean-François MENESTRIER **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Devecey :** M. Michel JASSEY **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN **Francois :** M. Emile BOURGEOIS **Mamirolle :** M. Daniel HUOT **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray :** M. Vincent FIETIER **Noironne :** M. Claude MAIRE **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET **Pirey :** M. Patrick AYACHE **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE **Pugey :** M. Frank LAIDIE **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN représenté par son suppléant M. Dominique LHOMME **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER **Saône :** M. Benoit VUILLEMIN **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU **Thise :** M. Loïc ALLAIN **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes :** M. Denis JACQUIN **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD **Vieilley :** M. Franck RACLOT **Vorges-les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

Etaient présents en visioconférence :

Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** Mme Pascale BILLEREY, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Philippe CREMER, M. Benoit CYPRIANI, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, Mme Christine WERTHE, **Byans-sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU **Chalèze :** M. René BLAISON, **Champagny :** M. Olivier LEGAIN, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Fontain :** Mme Martine DONEY **Geneuille :** M. Patrick OUDOT représenté par sa suppléante Mme Sandrine BOUTARD **Gennes :** M. Jean SIMONDON **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN **Les Auxons :** M. Serge RUTKOWSKI **Montferrand-le-Château :** Mme Lucie BERNARD **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY, **Villars Saint-Georges :** M. Damien LEGAIN représenté par son suppléant M. Didier TODESCHINI

Etaient absents :

Amagney : M. Thomas JAVAUX **Besançon :** M. Hasni ALEM, Mme Julie CHETTOUH, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Thierry PETAMENT, **Brillans :** M. Alain BLESSEMAILLE **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Chaucenne :** Mme Valérie DRUGE **Dannemarie-sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK **Larnod :** M. Hugues TRUDET **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT **Novillars :** M. B. LOUIS **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI

Secrétaire de séance :

M. Michel JASSEY

Procurations de vote :

T. JAVAUX à C. MAGNIN-FEYSOT, M.J. BERNABEU à P. SIMONIN, H. ALEM à A. TERZO, P. BILLEREY à G. SPICHER, N. BOUVET à L. CROIZIER, F. BRAUCHLI à C.DEVESA, A. CHASSAGNE à C. LIME, A. CHAUVET à C. CAULET, J. CHETTOUH à F. BAEHR, P. CREMER à K. BERTAGNOLI, B. CYPRIANI à JE. LAFARGE, L. GAGLILOLO à A. LAROPPE, S. GHARET à A. BENEDETTO, A. GHEZALI à M. ZEHAF, V. HALLER à N. SOURISSEAU, PC. HENRY à M PIGNARD, D. HUGUET à F. BOUSSO, M. LAMBERT à M. LEMERCIER, A. MARTIN à K. ROCHDI, C. MICHEL à N. BODIN, MT. MICHEL à M. ETEVENARD, L. MULOT à G. BAILLY, T. PETAMENT à L. FAGAUT, F. PRESSE à A. POULIN, JH. ROUX à S. WANLIN, J. SORLIN à S. COUDRY, C. WERTHE à C. VARET, A. BLESSEMAILLE à J. KRIEGER, R. BLAISON à V. MAILLARD, O. LEGAIN à C. BARTHELET, F. BAILLY à C. MAIRE, V. DRUGE à F. GALLIOU, M. LEOTARD à E. BOURGEOIS, M. DONEY à JM. CAYUELA, P. OUDOT à JF. MENESTRIER, H. TRUDET à D. HUOT, JP. JANNIN à P. CONTOZ, C. LINDECKER à F. LAIDIE, S. RUTKOWSKI à M. FELT, D. PARIS à G. GAVIGNET, P. PERNOT à F. RACLOT, L. BERNARD à JP. MICHAUD B. LOUIS à F. TAILLARD, A. OLSZAK à P. CHANEY, D. GAUTHEROT à G. ORY, JM. BOUSSET à P. AYACHE, N. DUSSAUCY à H. ASTRIC ANSART, A. BIHR à P. ROUTHIER, J. SIMONDON à V. FIETIER, F. BARBAROSSA à Y. GUYEN, JM. JOUFFROY à Y. MAURICE et D. LEGAIN à D. LHOMME

Délibération n°2020/005389

Rapport n°38 - Soutien à la reprise de l'activité économique

Soutien à la reprise de l'activité économique

Rapporteur : Anne VIGNOT, Présidente

Commission : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique

Inscription budgétaire	
BP 2020 et PPIF 2020-2024 Enveloppe dépenses imprévues	Montant de l'opération : 695 k€

Résumé :

La crise sanitaire liée au coronavirus et le confinement qui en a résulté ont mis en grande difficulté économique et financière les entreprises de l'économie de proximité.

Le nouveau confinement qui a été instauré depuis le 30 octobre dernier impose la fermeture de nombreuses entreprises, en particulier des secteurs du commerce, de l'hôtellerie-restauration, établissements culturels... et ralentit nettement l'activité générale des entreprises de notre territoire.

En coordination avec la Ville de Besançon et le CCAS, et en complémentarité avec l'Etat et la Région Bourgogne Franche Comté, GBM se mobilise à nouveau en urgence pour soutenir la dynamique économique locale dans son ensemble, en particulier les très petites entreprises qui en font la richesse, quel que soit leur statut juridique.

Il est donc proposé de mettre en place de nouvelles mesures d'urgence à hauteur de 695 k€ (dont 635 k€ de dépenses et 60 k€ d'abandon de recettes) à destination des acteurs économiques et du tissu associatif, et avec une attention spécifique apportée également aux personnes aux revenus les plus faibles.

A financer par prélèvement sur l'enveloppe des dépenses imprévues, ces mesures conduiront à mobiliser au sein de notre collectivité les ressources humaines nécessaires à leur bonne mise en œuvre afin d'être en capacité de répondre à l'urgence et au caractère exceptionnel de la situation créée par la crise sanitaire.

I. Rappel des mesures déjà mobilisées et en cours

La crise sanitaire liée au coronavirus et le 1^{er} confinement qui en a résulté ont mis en grande difficulté économique et financière les entreprises de l'économie de proximité.

A ce titre, la Région Bourgogne Franche-Comté (RBFC) et Grand Besançon Métropole (GBM) ont convenu en juin dernier d'un Pacte régional pour l'économie de proximité, complémentaire des mesures prises par l'ETAT pour soutenir les entreprises dans cette période très complexe (Fonds de Solidarité, Prêt garanti par l'ETAT et plan de relance ...)

L'engagement de la Région est une contribution de 6 € (dont 1€ en fonctionnement) par habitant et l'engagement global de GBM est une contribution de 2 € en investissement par habitant (recensement INSEE 2017 : 193 279 habitants).

Les deux fonds associés à ce Pacte sont dédiés à cette cible des TPE (très petites entreprises de 0 à 10 salariés) de l'économie de proximité des territoires :

- Un **fonds régional** d'avances remboursables, mutualisé et solidaire, auquel GBM contribue par un versement à la Région de 1 € en investissement par habitant soit **193 279 €**.
- Un **fonds régional des territoires (FRT)** en subvention géré par GBM, auquel la Région contribue par un versement à hauteur de 5 € par habitant (dont 1 € en fonctionnement), soit 966 395 €. Conformément aux engagements du Pacte de partenariat, GBM alimentera également le FRT à hauteur de 1 € en investissement par habitant, soit **193 279 €**.

Au-delà de ces deux fonds, Grand Besançon Métropole a notamment financé l'accompagnement renforcé par des prestataires externes de TPE très fragiles pour les aider à passer cette période de fermeture, mis en place une campagne très forte de communication sur l'offre touristique de notre territoire qui a permis d'accueillir cet été de nombreux visiteurs et de compenser pour partie les pertes de chiffres d'affaires et soutenu la consommation locale via l'opération chèques BOOSTER de COMMERCE, LOISIRS et dotation de chèques loisirs à des personnes en difficulté.

En parallèle, une démarche concertée de soutien à la reprise a été engagée dès mai dernier avec l'Etat et la Région.

II. Des mesures d'accompagnement d'urgence à relancer dès à présent

Le nouveau confinement mis en place depuis la semaine dernière touche à nouveau très fortement les TPE, et plus encore dans une période, celle des fêtes de fin d'année, au cours de laquelle les secteurs du commerce et de l'artisanat (notamment métiers de bouche, coiffeurs, esthéticiens ...) captent près de 40 % de leur chiffre d'affaires annuels.

Il s'agit donc pour l'ensemble des acteurs publics de se mobiliser pour poursuivre à la fois l'activation des moyens déployés pour le plan de relance, mais aussi d'être dans l'immédiat en soutien aux entreprises locales impactées par ce nouveau confinement.

Dans ce cadre, les entreprises de moins de 50 salariés pourront demander à l'Etat une nouvelle aide pour leur fermeture ou leur perte de chiffres d'affaires depuis octobre, via le FONDS DE SOLIDARITE NATIONAL dont le montant a été augmenté et pourra aller jusqu'à 10 000 euros par mois.

Des mesures bancaires et des abandons de loyers par les bailleurs privés devraient aussi être validés dans les jours à venir.

Pour compléter ce dispositif et prendre en compte l'urgence de la situation, GBM et ses partenaires régionaux et locaux, comme la Ville de Besançon et le CCAS, souhaitent se mobiliser.

Il est donc proposé les mesures d'urgence suivantes :

- **Mise en place dès le 4 novembre d'un GUICHET UNIQUE** pour les entreprises avec l'ensemble des acteurs consulaires, fédérations professionnelles, cellule économique de la Préfecture, Agence Economique Régionale : **GBM mobilise pour ce guichet unique au départ 2 équivalents temps plein** : ce guichet aura pour rôle de traiter toutes les demandes d'entreprises qui auront un interlocuteur unique pour traiter leurs demandes ; celles-ci seront réparties entre tous les acteurs de la plateforme en fonction de leurs expertises ; un suivi hebdomadaire des situations sera effectué et toutes les expertises nécessaires mobilisées ;

En lien : co-financement par GBM via le fonds régional pour les territoires de la cellule d'appui psychologique APAISA, destinée aux chefs d'entreprises et particulièrement nécessaire dans le contexte actuel, **5 000 euros du FRT** existant '**actions collectives**' seront mobilisés pour ce faire par GBM et la Région (crédits d'ores et déjà inscrits);

Appels des dirigeants de TPE via ce guichet unique pour faire un point de situation et « aller chercher » ceux qui n'oseraient pas demander un appui ou n'auraient pas connaissance de son existence : l'ensemble des acteurs locaux intervenant sur le territoire seront mobilisés pour ce faire (réseaux et clubs d'entreprises auprès de leurs adhérents, fédérations professionnels, délégués DSP pépinières et hôtels d'entreprises, pôles de compétitivité ...)

- **Financement complémentaire de prestations d'experts de l'accompagnement d'entreprises** pour des TPE ayant besoin d'un appui long : **100 000 euros** financés par prélèvement sur la ligne 'dépenses imprévues' via un avenant à la convention passée lors du 1^{er} confinement avec les organismes suivants : BGE : 25 000 € ; France Active Franche-Comté : 25 000 €, Initiative Doubs Territoire de Belfort : 25 000 € ; Culture Action : 25 000 €

- **Soutien aux commerces locaux :**

- o Plateformes de vente et points de collecte géo localisés,
- o Chèques BOOSTER DE COMMERCE (Ville et GBM) à gagner dans les semaines à venir et à dépenser jusqu'à mai 2021 dans les commerces locaux, (30 000 € en 2020 et 70 000 € en 2021)
- o Mise en vente de bons d'achats à dépenser chez les commerçants locaux après le confinement : le montant des bons achetés est reversé directement au commerçant afin de lui donner de la trésorerie pendant le confinement (10 000 € pour l'ingénierie du dispositif)
- o Plan de communication renforcé pour soutien au commerce local (20 000 €) avec notamment la relance de l'opération SAMEDIS MAISONS en Novembre : achats en ligne avec bonification du montant des BESAC KDOS – marché de Noël en ligne,

Un budget de **60 000 euros au total** est mobilisé pour ce faire sur l'enveloppe des dépenses imprévues en 2020 et 70 000 euros en 2021.

- **Exonérations de loyers pour les entreprises locataires de GBM** pour novembre et décembre 2020 fermées par décision administrative ou ayant perdu plus de 20% de leur CA par rapport au CA moyen de 2019 - sont ciblées en priorité de jeunes entreprises en pépinières, en démarrage d'activité et pour lesquelles le confinement accentue la fragilité liée au leur démarrage récent : **perte de recettes de 60 000 euros pour GBM, qui se traduit par le versement à GBM par le délégataire de sa DSP d'une redevance réduite.**
- **Avances saison 2020/2021 pour les clubs de sport de haut niveau : 25 000 euros** seront ainsi affectés par anticipation à ces clubs pour leur apporter un appui alors même qu'ils ne peuvent activer de recettes compte tenu du confinement
- **Soutien aux familles avec enfants ayant de très faibles revenus :** une enveloppe de **150 000 euros** permettra d'envoyer aux familles ciblées par la CAF (Quotient familial inférieur à 390) des bons d'achats COMMERCE de 50 euros par enfant à utiliser dans les commerces locaux dont la liste sera jointe à cet envoi : cette action sera financée sur l'enveloppe des dépenses imprévues. Cette dotation permettra de soutenir 1616 familles représentant 2910 enfants de plus de 3 ans et de moins de 17 ans au 1 er novembre 2020 ;
- **Elargissement du FRT en fonctionnement avec la Région** pour soutenir la Trésorerie des TPE et leur permettre de financer des appuis complémentaires notamment de leurs experts comptables pendant cette période : (sous réserve de la validation formelle de ces propositions par la Région)
 - o Possibilité ouverte par la Région **d'utiliser tout ou partie des 193 279 euros** affectés en aide au fonctionnement pour la première dotation au FRT pour du soutien individuel à la trésorerie des TPE actuellement fermées par décision de l'ETAT.
 - o Mobilisation de 100 000 euros supplémentaires en 2020 au titre du FRT investissement par accélération de la mobilisation de cette enveloppe de soutien au profit des entreprises du territoire
 - o Mobilisation de 1 euro supplémentaire par habitant par la Région en contrepartie d'une mobilisation complémentaire de 1 euro par habitant par GBM : **soit 193 279 euros chacun à mobiliser sur l'enveloppe des dépenses imprévues.**

Soit au total **près de 600 000 euros de soutien mobilisable pour les TPE fermées** lors de ce 2^{ème} confinement et dont le siège social est situé sur le territoire Grand Bisontin, en complément du fonds de solidarité national prolongé par l'ETAT et dont le montant a été augmenté pour pouvoir aller jusqu'à une compensation de perte de chiffre d'affaires à hauteur de 10 000 euros par entreprise pour le mois de Novembre (demande renouvelable selon la situation en décembre)

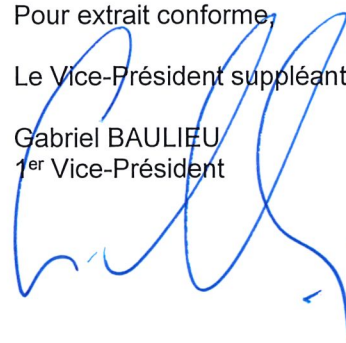
A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- décide du versement d'une contribution au fonds régional territorial à hauteur de 193 279 € en crédits de fonctionnement (1 € par habitant) pour activer les cofinancements complémentaires de ce fonds par la Région Bourgogne Franche Comté dès lors que celle-ci en aura validé la mise en œuvre, et autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention de partenariat régional relative à ce fonds régional
- décide d'une mobilisation de 100 000 € complémentaires en 2020 au titre du FRT investissement dans le cadre de l'AP déjà votée
- décide de l'affectation de 30 000 euros à l'opération de communication promotion du commerce local et des actions de vente en ligne mises en place pour les semaines à venir
- décide de l'affectation de 30 000 euros en 2020 (et 70 000 € en 2021) à l'opération Chèques Booster de commerce à destination des entreprises commerciales ayant subi une obligation de fermeture
- décide de l'affectation de 150 000 euros à l'opération de soutien aux familles à faibles revenus via des bons 'commerce' solidarité
- décide d'une attribution de 25 000 € aux clubs sportifs de haut niveau aidés au titre de leur saison 2020-2021 perturbée par la COVID
- autorise Mme la Présidente à signer les avenants aux conventions passées avec les prestataires experts de l'accompagnement des entreprises pour poursuivre leur accompagnement auprès de 100 à 120 TPE supplémentaires pour un montant global de 100 000 €
- valide les exonérations de loyers (estimation 60 000 €) pour les entreprises locataires de GBM, fermées ou ayant subi une perte d'au moins 20% de leur Chiffre d'affaires en novembre 2020 par rapport à la moyenne de 2019, pour Novembre et Décembre et autoriser Mme la Présidente à passer les conventions afférentes avec le délégataire DSP pépinières et hôtels d'entreprises.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 115

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2

Entre les soussignés :

BGE Franche-Comté (BGE),
Initiative Doubs Territoire de Belfort (IDTDB),
France Active Franche-Comté (FCA),
Culture Action (CA),

Et :

La Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, représentée par Madame Anne VIGNOT, Présidente, autorisée par délibération du Conseil de communauté du 9 novembre 2020, ci-après dénommée GBM,

Il est préalablement exposé ce qui suit :

Grand Besançon Métropole souhaite poursuivre ce soutien financier en 2021 aux opérateurs d'aide à la création et au financement des entreprises dans le cadre des missions d'accompagnement pendant la crise Covid-19 des entreprises et associations de son territoire, et engager avec eux une démarche de partenariat actif par la signature d'un avenant pour le début de l'année 2021 à la convention passée avec les opérateurs en juin-juillet derniers.

Ladite convention ayant été établie pour la durée de l'exercice budgétaire 2020, il est proposé que la convention fasse l'objet d'un avenant de prolongation n°1.

Article 1 - Durée

La durée de la convention est étendue jusqu'au 30 juin 2021.

Article 2 - Attribution d'une subvention

Sur la base de la demande formulée par -----, Grand Besançon Métropole lui versera une participation financière forfaitaire de 25.000 €.

Article 3 – Autres articles

Les autres articles de la convention restent inchangés

Fait à Besançon, en deux (2) exemplaires originaux, le

Pour -----
Le Président,

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Anne VIGNOT

